Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 7

Artikel: Programme d'une étude de la géographie militaire de la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-332686

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 1. Lausanne, le 25 Mars 1871. XVIe Année.

SOMMAIRE. — Programme d'une étude de la géographie militaire de la Suisse. — Question de Savoie. — Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.
ARMES SPÉCIALES. — Réorganisation de l'armée suédoise.

Programme d'une étude de la géographie militaire de la Suisse.
(*Décembre 1870.*)

La géographie militaire a pour but d'étudier et de décrire la nature et la configuration de la surface de la terre en ayant égard aux influences que cette nature et cette configuration peuvent exercer sur les opérations de la guerre. Autrement dit : la géographie militaire de la Suisse a pour but l'étude géographique des divers *théâtres de la guerre* où la Suisse peut être appelée à défendre son indépendance.

On appelle théâtre de la guerre l'espace qui est employé pour toutes les opérations d'une guerre, ou plutôt qui pourra être employé pour ces opérations ; on voit donc qu'il sera difficile de déterminer le théâtre d'une guerre avant que celle-ci soit finie. Nous allons néanmoins chercher à établir des limites à nos recherches.

L'étude qui nous occupe comprendra tout le territoire de la Suisse et une certaine partie des pays voisins.

N'ayant aucune de nos frontières appuyée sur une barrière stratégique complète, telle que mer ou océan, et étant entourés de tous côtés par de grands Etats, il serait difficile de fixer le périmètre où devrait s'arrêter notre examen ; mais comme par suite de notre position politique, nous ne pouvons être appelés qu'à une guerre défensive, nous ne pousserons notre étude dans les pays voisins que jusqu'à la base d'opérations la plus proche de ces pays contre la Suisse.

La géographie militaire en général comprend deux branches distinctes :

1° Description ;
2° Raisonnement.

Dans la description on devra réunir, analyser et grouper les divers matériaux géographiques et statistiques qui sont à notre disposition soit pour la Suisse soit pour les pays voisins ; et la description ne servira en général qu'à constater quels sont les éléments géographiques de tel théâtre de la guerre ou de telle de ses parties.

Le raisonnement consisterait à rechercher quels sont les avantages que l'on pourrait retirer, au point de vue stratégique, des circonstances géographiques que l'on a constatées.

Pour le moment nous nous contenterons de traiter la première partie, qui est la seule purement scientifique ; la deuxième partie est plutôt un jugement personnel et par suite discutable, qui variera du reste nécessairement suivant une foule de circonstances.

Aussi, sauf quelques cas où il ne peut y avoir aucune divergence

d'opinion, nous contenterons-nous de dire : Les circonstances géographiques sont telles que chacun voie comment il pourra en tirer le plus d'avantages possible !

Un aussi vaste sujet ne peut-être étudié en bloc, aussi devons-nous chercher quelle est la meilleure manière de le diviser pour pouvoir faire notre étude avec ordre et avec méthode.

Trois genres différents de considérations peuvent nous aider à faire cette division suivant que nous considérons les diverses lignes politiques, géographiques ou militaires :

1° *Division par lignes politiques.*

Le mode de division qui aurait pour base les limites politiques paraît au premier abord le plus simple, parce qu'il mène tout naturellement à l'étude des divers théâtres de la guerre en faisant successivement front contre chacun des pays voisins.

Il présente par contre l'inconvénient de trop diviser le sujet principal et le plus important de notre étude, qui est le territoire de la Suisse ; de plus, les limites politiques ne sont pas toujours les limites naturelles, et, comme tout ce qui est tracé par une main d'homme, elles sont sujettes à des changements.

Ces changements sont même souvent le but de la guerre, et le premier coup de canon suffit souvent pour faire tomber les barrières politiques qu'on croyait les mieux assurées.

Aussi ce mode de division, qui serait le seul convenable pour le raisonnement, doit-il être laissé de côté pour la description du territoire suisse et ne nous servira que pour celle des territoires étrangers.

2° *Division par ligne géographique.*

Au point de vue géographique nous avons le choix entre les *lignes hydrographiques* et les *lignes orographiques.*

Les lignes hydrographiques sont celles qui divisent le plus commodément notre sujet, parce que :

a) Elles embrassent entre elles tout l'espace que nous avons à étudier ;

b) Elles sont mieux tracées et plus faciles à suivre que les lignes orographiques, et elles continuent là où il n'y a plus de montagnes ;

c) Elles offrent le plus de facilité pour l'orientation générale, et, une fois que l'on aura étudié le système hydrographique, on trouvera et on connaîtra le plus facilement l'emplacement des lieux habités par l'indication des cours d'eau dont ils sont le plus rapprochés ; enfin l'étude des montagnes sera singulièrement simplifiée, car on pourra les grouper facilement, suivant qu'elles séparent les bassins principaux, ou qu'elles les partagent.

d) Elles ont une grande importance parce qu'elles donnent, dans la plaine, où le terrain est généralement praticable, l'emplacement des obstacles au mouvement, et, dans la montagne, où le terrain est généralement impraticable, elles donnent les seules directions suivant lesquelles on puisse se mouvoir.

L'étude des lignes hydrographiques doit être suivie de celle des lignes orographiques, pour qu'on se rende bien compte de la configuration générale du sol et parce que, dans de certains cas, comme le Jura, par exemple, l'étude des cours d'eau ne suffisait pas pour donner une idée exacte du caractère du pays.

3° *Division au point de vue militaire.*

Au point de vue militaire, il nous importe de diviser le territoire qui nous occupe en *espace central* et en *espace destiné aux opérations militaires.*

L'espace central sera celui qui se trouvera en arrière de notre base d'opération; celui qui se trouvera en avant de cette base, soit en Suisse soit dans les pays voisins, sera l'espace destiné aux opérations militaires.

Cherchons quelles sont les parties de la Suisse qui, d'une manière générale, conviendraient le mieux à l'établissement d'une base d'opération :

1° L'absence de tout système de fortification en Suisse nous obligera à éloigner de la frontière notre base d'opération, afin de la mettre à couvert, soit par la distance, soit derrière une ligne de défense naturelle;

2° L'absence de magasins et d'approvisionnements pour les subsistances nous forcera également à établir notre base d'opération dans une contrée où la population soit assez dense pour offrir de grandes ressources.

Ces considérations et d'autres encore, notamment celles qui proviennent de notre organisation militaire, nous amèneront dans la plupart des cas à établir notre base d'opération derrière une des lignes naturelles de défense qui traversent le plateau suisse.

Le plateau suisse, ou, suivant les cas, la plus grande partie de ce plateau, serait donc pour nous l'espace central, d'où partiraient en rayonnant nos divers champs d'opérations.

Il y a cependant une exception à faire du côté du Sud, où le plateau suisse est limité par les Alpes, qui forment une barrière stratégique complète pour les raisons suivantes :

1° Le petit nombre de routes praticables à toutes les armes qui les traversent;

2° La difficulté des subsistances et le manque d'espace qui rendent impossible d'y frapper des coups décisifs;

3° La rudesse du climat.

Les parties situées au nord des Alpes sont donc exclues du théâtre d'une guerre qui aurait lieu entre la Suisse et l'Italie, et c'est au sud des Alpes que, dans un cas pareil, nous devrions chercher l'espace central et l'espace destiné aux opérations militaires.

Enfin il y a une grande différence entre le territoire étranger que nous ne pouvons qu'étudier et le territoire suisse que nous pouvons occuper et fortifier en tout temps.

Aussi pouvons-nous, au point de vue militaire, partager notre sujet en :

A) Espace intérieur (territoire suisse).
B) Espace extérieur (territoire étranger).

L'espace intérieur peut, comme nous venons de le voir, se partager en qnatre champs stratégiques bien distincts, de même que l'espace extérieur se partage tout naturellement en quatre territoires appartenant à quatre puissances différentes.

Nous avons donc :

A) *Espace intérieur.*

1° Le Jura (espace destiné aux opérations);
2° Le plateau suisse (en partie espace central, en partie espace destiné aux opérations) ;
3° Les Alpes (barrière stratégique faisant partie de l'espace central) ;
4° Territoire suisse au sud des Alpes (théâtre de la guerre indépendant).

B) *Espace extérieur.*

1° Territoire appartenant à la France (Ouest);
2° Territoire appartenant à l'Allemagne (Nord) ;
3° Territoire appartenant à l'Autriche (Est) ;
4° Territoire appartenant à l'Italie (Sud) ;

CONCLUSION.

En résumant ce qui précède, nous croyons que la manière la plus rationnelle de procéder serait de faire en premier lieu une étude générale des cours d'eau et de leurs vallées, en partageant tout le territoire qui nous occupe suivant les bassins des cinq grands fleuves qui en reçoivent les eaux (Rhin, Rhône, Danube, Pô, Adige).

Dans cette première étude, nous ne nous occuperons de la division au point de vue militaire que pour noter avec soin les points de passage des cours d'eau et des vallées d'une des divisions principales ou d'une des subdivisions dans une autre.

Après cela nous reprendrons la division, suivant les lignes politiques et militaires, pour l'étude des espaces situés entre les vallées au point de vue de la configuration du sol, de sa couverture et des facilités ou des obstacles qu'il présente pour les opérations militaires.

Seulement alors, lorsque tout le territoire aura été bien étudié et sera parfaitement connu, nous étudierons la partie la plus essentielle pour les opérations militaires, celle des communications. Nous considérerons :

1° Celles qui traversent le plateau suisse et les Alpes, et qui sont nos communications intérieures ;

2° Celles qui, du plateau suisse, mènent à la frontière, et qui peuvent devenir nos lignes d'opération ;

3° Celles qui, des pays voisins, aboutissent à nos frontières, et qui seraient les lignes d'opération de l'ennemi ou le prolongement des nôtres.

Après cela il nous sera facile de déterminer quels sont les points de la Suisse qui sont les plus importants au point de vue militaire, et c'est par l'étude de ces points que nous terminerons nos recherches.

Nous avons donc trois études successives qui forment trois parties :

Ire PARTIE. Etude générale des cours d'eau, sans égard aux lignes politiques ou militaires.

IIe PARTIE. Etude des lignes orographiques et en général du relief et de la configuration du sol.

IIIe PARTIE. Etude des communications. Les deux dernières parties auront pour base la division en huit territoires suivant les lignes politiques et militaires.

Nous terminerons par une description des lieux les plus remarquables au point de vue militaire.

Il nous reste à indiquer quels sont les points les plus importants à considérer dans chacune de ces études, et à établir l'ordre que nous suivrons dans chacun des cas.

Ire PARTIE. — *Etude générale des cours d'eau.*

Nous prendrons les uns après les autres les cinq bassins qui partagent le territoire que nous avons en vue, et nous ferons la description successive soit des fleuves principaux, soit des affluents directs ou indirects qui nous intéressent, en commençant par leur source et en les suivant jusqu'à leur embouchure ou leur sortie du périmètre de notre étude.

Nous ne pouvons naturellement pas suivre tous les cours d'eau qui sillonnent notre pays, et nous nous bornerons à ceux qui, par eux-mêmes, ont assez d'importance pour avoir une influence sur la guerre, et nous y joindrons ceux auxquels se rattachent des souvenirs historiques, ou ceux qui peuvent servir à faire connaître une communication importante ou un endroit remarquable.

Voici l'ordre que nous suivrons pour chaque cours d'eau ou pour chacune de ses parties; nous n'indiquons ici que les têtes de chapitres :

1° Le nom actuel et les noms qu'il a pu avoir dans les temps anciens, ainsi que ceux qu'il peut avoir dans les différents idiômes des pays qu'il traverse ;

2° La source — l'embouchure — le point où il quitte la haute montagne pour entrer dans le plateau suisse ou dans la plaine ; enfin les limites politiques qu'il peut traverser ou former.

3° La longueur avec des données spéciales sur le parcours navigable, ou sur quelle longueur il doit être considéré comme frontière ou comme ligne de défense.

4° Nature du lit et des rives — îles — canaux — largeur, profondeur et vitesse moyennes — hautes et basses eaux — influence du gel — s'il est navigable ou non.

5° Points de passage. Points favorables pour l'établissement de ponts militaires ou pour un passage de vive force. Points remarquables sous le rapport militaire qui se trouvent sur son cours.

6° Description de la vallée — nom — naissance — longueur — débouché dans la plaine ou dans la vallée principale.

Il va sans dire que les articles 4 et 5 ne se rapportent qu'aux cours d'eau ou aux parties de ceux-ci qui, par suite de leur importance, de leur position et de leur direction, peuvent être considérés comme lignes de frontière ou lignes de défense.

IIme PARTIE. — *Etude générale de la configuration du sol.*

Pour cette étude nous suivrons la division en huit territoires que nous avons basée sur des considérations militaires et politiques, et, territoire après territoire, nous donnerons la description des chaînes de montagne ou des grands mouvements de terrain que nous y rencontrons, en y joignant toutes les données nécessaires sur la couverture du sol, sa viabilité et les lieux habités qui s'y trouvent, avec des indications générales sur leurs ressources en fait de logements ou de subsistances pour les troupes.

C'est dans cette partie que nous pourrons le mieux distinguer les divers champs d'opération entre lesquels nous avons divisé le territoire suisse, en établissant les limites entre la région des hautes montagnes et le plateau suisse d'une part et entre cette même région et les plaines de la Lombardie d'autre part.

Cette seconde étude servira en même temps de répétition et de complément à la première.

IIIme PARTIE. — *Etude des communications.*

Dans cette partie nous étudierons les moyens de communications qui existent soit dans un territoire soit d'un territoire à un autre et, outre les directions principales, nous étudierons les bifurcations et les communications qu'elles peuvent avoir entre elles.

Les points principaux à considérer sont:

S'il y a ou non une route tracée et entretenue — données générales sur la largeur — les pentes et rampes — nom des passages à travers les montagnes — influence des saisons sur ces passages — points où l'on pourrait le plus facilement interrompre ou défendre le passage — chemins de fer avec l'indication s'ils sont à une ou à deux voies. — Enfin il faudra noter les points où aboutissent plusieurs routes ou chemins de fer et d'où ils rayonnent dans plusieurs directions.

(A suivre.)

QUESTION DE SAVOIE.

La pétition suivante a été envoyée de Genève au Conseil fédéral.

Genève, 1er mars 1871.

Messieurs les conseillers,

En présence des circonstances politiques actuelles de l'Europe, une réunion de citoyens suisses, à Genève, vient respectueusement vous demander de maintenir la déclaration que vous avez faite les 16 et 18 juillet 1870, relativement aux droits que la Suisse possède en temps de guerre sur la partie de la Savoie comprise dans la neutralité helvétique.